



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
PLAN LOCAL D'URBANISME  
BITSCHWILLER-LÈS-THANN

## 2 - Projet d'aménagement et de développement durable

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 DU PLU  
APPROUVÉE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL LE 25 MAI 2022

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLU  
APPROUVÉE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL LE 21 MARS 2019

PLU APPROUVÉ PAR DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL LE 8 JUIN 2017

LE MAIRE





# SOMMAIRE

<b>Orientation Stratégique n°1</b> <b>L'ambition d'une attractivité retrouvée .....</b>	<b>4</b>
<b>Orientation Stratégique n°2</b> <b>Redonner une vitalité démographique au village.....</b>	<b>6</b>
<b>Orientation Stratégique n°3</b> <b>Prévoir et favoriser la production de quelque 260 logements d'ici 2035 .....</b>	<b>8</b>
<b>Orientation stratégique n°4</b> <b>Garantir la production de quelque 25 logements à l'hectare et une palette d'offre en habitat diversifiée.....</b>	<b>9</b>
<b>Orientation stratégique n°5</b> <b>Assurer une gestion parcimonieuse de l'espace .....</b>	<b>10</b>
<b>Orientation Stratégique n°6</b> <b>Affirmer la centralité du village .....</b>	<b>12</b>
<b>Orientation Stratégique n°7</b> <b>Conforter la vitalité économique, le tourisme et l'agriculture.....</b>	<b>14</b>
<b>Orientation Stratégique n°8</b> <b>Assurer un choix optimum de localisation des extensions urbaines .....</b>	<b>16</b>
<b>Orientation Stratégique n°9</b> <b>Valoriser le paysage, le patrimoine et l'inscription du village dans son site.....</b>	<b>18</b>
<b>Orientation Stratégique n°10</b> <b>Préserver l'environnement et conforter la biodiversité .....</b>	<b>21</b>
<b>Orientation Stratégique n°11</b> <b>Prévenir les risques naturels et technologiques .....</b>	<b>22</b>
<b>Orientation Stratégique n°12</b> <b>Promouvoir l'écomobilité.....</b>	<b>23</b>
<b>Orientation Stratégique n°13</b> <b>Promouvoir l'amélioration des bilans énergétiques et des énergies renouvelables .....</b>	<b>25</b>
<b>Orientation Stratégique n°14</b> <b>Favoriser le développement des technologies numériques.....</b>	<b>26</b>





## Orientation Stratégique n°1

### L'ambition d'une attractivité retrouvée

- **Redonner vigueur et confiance à l'attractivité résidentielle de la vallée de la Thur et de Bitschwiller-lès-Thann en particulier...**

Bitschwiller-lès-Thann, comme l'ensemble de la vallée de la Thur, souffre d'un enclavement qui entraîne de manière combinée une réelle fragilité économique et démographique.

Ainsi, la rareté de l'emploi local implique une recherche de travail hors la vallée qui peut induire un déménagement pour les ménages déjà implantés ou pour les jeunes, et ceci de manière de plus en plus importante, une autonomisation et la quête d'un premier logement directement hors la vallée.

Ce dernier phénomène venant amplifier la nouvelle mobilité de la jeunesse qui, de par l'allongement des études et la mobilité qui lui est liée, habite de plus en plus ailleurs que là où elle a grandi.

L'enjeu stratégique pour la vallée et pour Bitschwiller-lès-Thann inhérent à cette situation est à la fois de réduire le nombre de départs, mais il est aussi fondamentalement d'être attractif pour de nouveaux habitants.

Ce dernier point relève d'un défi, puisqu'il s'agit de la grande fragilité de la vallée. En effet, si la vallée dispose de véritables atouts, leur valorisation n'est pas automatique. Ainsi, si l'emploi local ne peut plus être le moteur majeur de la vitalité de la vallée, celle-ci doit aussi maintenant pleinement jouer la carte de l'attractivité résidentielle.

- **... En valorisant les atouts de la montagne, de la nature, des paysages et du cadre de vie.**

Le territoire social des habitants ou le bassin de vie effectif implique, dans une région comme l'Alsace, une géographie spatio-temporelle de 30 à 45 minutes en moyenne. Pour la vallée, cela veut dire un espace incluant Colmar, Mulhouse, Bâle et Belfort. Outre la question de l'écologie de la mobilité, qui trouve ses solutions, il importe dans ce contexte que la vallée soit perçue et vécue comme un espace attractif qui offre à vivre des paysages, une nature et un cadre de vie.

- **... En confortant l'offre de services de proximité (petite enfance, jeunesse, santé, commerces...)**

Cette valorisation de l'atout du cadre de vie doit trouver son prolongement dans celle des services de proximité dont la

qualité est au moins équivalente à celle des autres communes du département.

- **... En créant un habitat ciblé et attractif**

L'attractivité résidentielle de la vallée implique aussi de promouvoir une production de logements, un habitat, qui valorise pleinement le lien à la nature, à la montagne, au calme et au paysage. En effet, «venir habiter dans la vallée» c'est fondamentalement faire le choix de ces qualités-là.

- **... En oeuvrant pour une réduction sérieuse de l'handicap du « verrou de Thann »**

Reste ensuite, pour que tous les efforts entrepris dans la vallée puissent être payants, de parvenir à limiter structurellement le véritable handicap que forme le verrou de Thann.

En effet, le bouchon quasi permanent, notamment aux heures de pointe, qui accompagne la traversée de Thann / Vieux-Thann est un véritable repoussoir d'attractivité.

Concernant le train / tram-train, il s'agit indéniablement d'une solution d'avenir, mais ceci d'évidence, de manière très progressive.

En effet, le volume d'emploi à proximité des gares, notamment à Mulhouse, est encore trop faible, malgré le «verrou automobile de Thann», pour faire du train / tram-train de la vallée un mode de transport performant capable de nourrir sérieusement l'attractivité de la vallée et de s'imposer comme alternative à la voiture.

Une stratégie de développement de l'emploi le long des gares, y compris en particulier à Mulhouse, et la mise en place des trains directs ne s'arrêtant qu'à cinq ou six gares pourront progressivement donner au train / tram-train l'utilité qu'il mérite.

C'est ainsi que le train / tram-train pourra devenir un vrai levier d'attractivité pour la vallée, donc pour Bitschwiller-lès-Thann. Les politiques supra-locales doivent mettre cet objectif au coeur de la stratégie au service des territoires.





## Orientation Stratégique n°2

### Redonner une vitalité démographique au village

- **Un objectif de 2100 habitants à l'horizon 2025 et de 2300 habitants d'ici 20 ans**

À travers les années 80 et 90, la population de Bitschwiller-lès-Thann a augmenté de 200 personnes, soit 10 par an en passant de 1922 habitants en 1990 à 2123 habitants en 1999. Cette hausse s'est poursuivie de manière ralentie jusqu'en 2007 pour aboutir à une population de 2164 habitants.

Depuis 2007, la conjugaison de deux facteurs d'ailleurs fortement liés :

- la fragilisation de la santé économique de la vallée ;
- la mise en route du tram-train et ses effets délétères sur l'accessibilité de la vallée en raison de l'impact non maîtrisé du blocage de la RN66 induisant les passages des trams et trains aux passages à niveau situés proches de haltes.

a induit une inversion de cette belle dynamique. Ainsi, en huit années, de 2007 à 2015 la population de Bitschwiller-lès-Thann est repassée sous le seuil de 2000 habitants.

Pour contrecarrer cette évolution, l'ambition de Bitschwiller-lès-Thann est de valoriser le potentiel d'attractivité résidentielle que représente son cadre de vie et la qualité de ses services aux habitants pour retrouver une dynamique démographique positive.

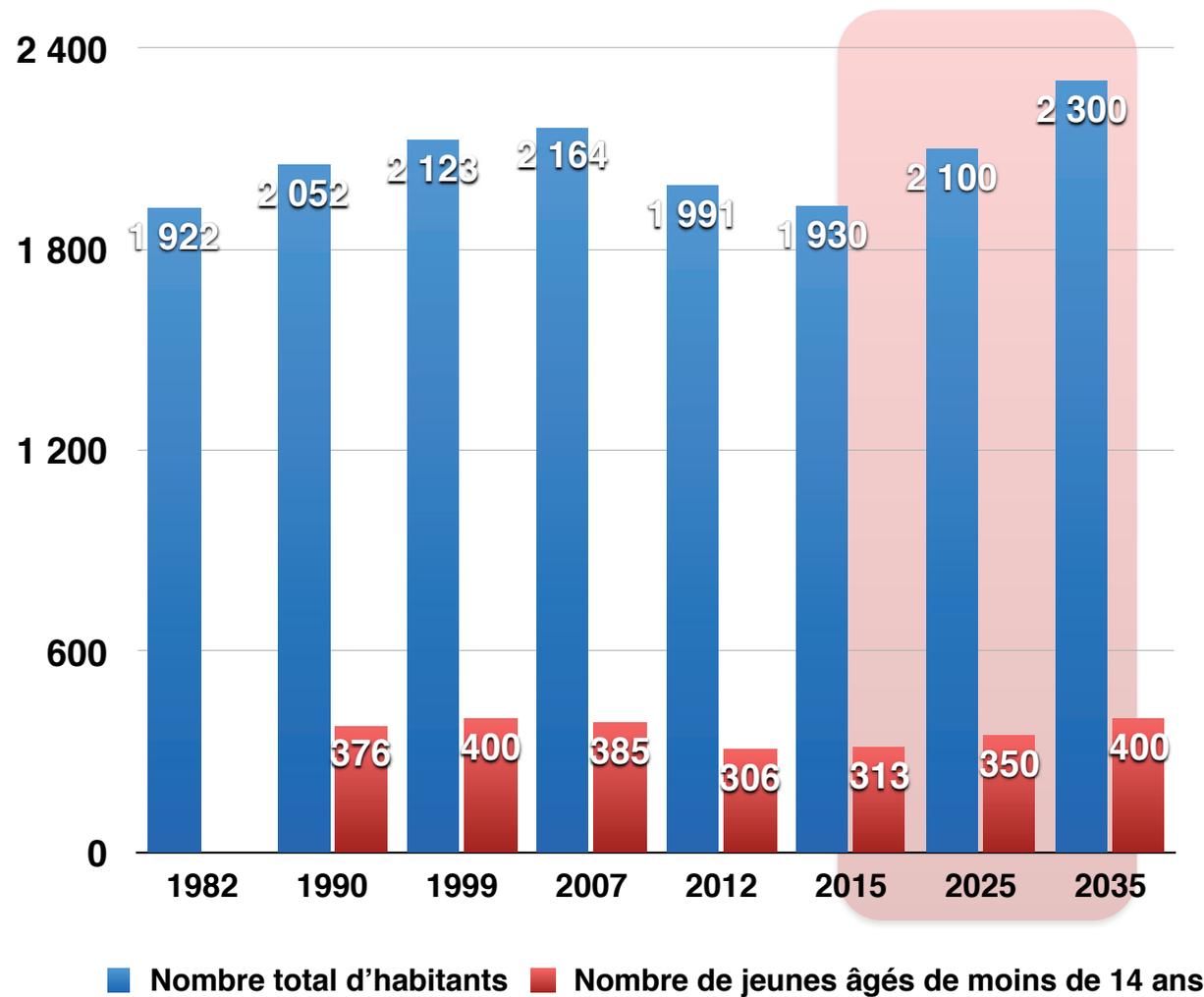
Ainsi, pour Bitschwiller-lès-Thann, l'objectif, ambitieux de par le contexte actuel d'enclavement de la vallée, est de viser une croissance démographique d'environ 135 personnes par tranche de dix ans d'ici 2035.

- **L'objectif de ramener le nombre de jeunes âgés de moins de 14 ans à quelque 400 personnes**

Cette croissance démographique a été fixée comme objectif communal puisqu'elle doit permettre également de retrouver la vitalité jeunesse du début des années 2000 où le nombre de jeunes âgés de moins de 14 ans avoisinait 400 personnes.

Cette vitalité jeunesse est essentielle à la vie des écoles et au dynamisme de la vie associative, tous deux au coeur de l'animation du village. De plus, elle est adaptée au dimensionnement des équipements existants.

Une croissance démographique inférieure fragiliserait rapidement le village, il s'agit donc d'un choix stratégique du PADD que de se donner comme objectif de retrouver la croissance de la population utile à la vitalité Bitschwiller-lès-Thann et son corollaire, celle de la vallée de la Thur.



## Orientation Stratégique n°3

### Prévoir et favoriser la production de quelque 260 logements d'ici 2035

- **Un objectif de production de quelque 260 logements d'ici 2035, dont 120 d'ici 2025**

Les besoins en production de logements sont directement la conséquence de l'évolution de la démographie du village. Celle-ci comprend deux paramètres fondamentalement déterminants : l'évolution de la taille des ménages et la croissance démographique proprement dite.

Le premier paramètre est une tendance structurelle nationale (et internationale) : la taille des ménages diminue de manière continue. Le facteur majeur de cette évolution est l'allongement de l'espérance de vie qui fait que la durée où l'on vit en famille à trois ou à quatre par logement (5 ou 6 dans les années 50 et 60) est proportionnellement de plus en plus réduite par rapport à celle où l'on vit à deux, puis seul. Ainsi, la taille moyenne des ménages de Bitschwiller-lès-Thann était de 2,74 personnes en 1990, elle est passée à 2,31 en 2015 pour tendre vers 2,10 d'ici 2035.

Combinée à l'objectif de croissance démographique de quelque 270 personnes à l'horizon 2035, la diminution de la taille des ménages implique de permettre la production de quelque 260 logements d'ici 2035, dont environ une centaine d'ici 2025.

Le choix d'une production de logement adapté à l'ambition de vitalité démographique								
		1990	1999	2007	2012	2015	2025	2035
<b>Nombre d'habitants</b>		2 052	2 123	2 164	1 991	1 930	<b>2 100</b>	<b>2 300</b>
<b>Taille des ménages</b>		2,74	2,60	2,53	2,39	2,31	<b>2,20</b>	<b>2,10</b>
<b>Nombre de résidences principales</b>		749	816	854	834	836	<b>955</b>	<b>1 095</b>
<b>Logements vacants</b>		38	35	34	59	69	<b>60</b>	<b>55</b>
<b>Parc total de logements</b>		799	869	902	908	920	<b>1 029</b>	<b>1 165</b>
<b>Production de nouvelles résidences principales</b>	Période	1982 - 1990	1990 - 1999	1999 - 2007	2007 - 2012	2012 - 2015	2015 - 2025	2025 - 2035
	Sur la période	-	67	38	-20	2	<b>118,55</b>	<b>140,69</b>
	En moyenne annuelle	-	7,44	5,43	-4,00	0,50	<b>11,85</b>	<b>14,07</b>
<b>Nombre de logements supplémentaires induits par la diminution de la taille des ménages</b>		-	39,71	21,82	52,47	28,42	<b>41,27</b>	<b>45,45</b>

## Orientation Stratégique n°4

### Garantir la production de quelque 25 logements à l'hectare et une palette d'offre en habitat diversifiée

- **Produire un habitat à la fois équilibré et innovant dans l'ensemble des extensions urbaines**

Pour que la croissance démographique définie pour les 10 et 20 prochaines années puisse atteindre l'objectif de maintenir la vitalité jeunesse de la population, il importe de veiller à ce que l'offre future de logements soit réellement attractive et accessible aux jeunes ménages.

Pour Bitschwiller-lès-Thann, l'ambition est donc de produire une palette d'offre en habitat fortement orientée en ce sens, tout en visant un certain équilibre en faveur de tous les âges de la population, avec notamment une attention particulière aux nouveaux modes d'habiter chez les personnes et couples de 70 ans et plus.

Pour atteindre cet objectif, le choix est de garantir la réalisation d'un habitat diversifié, combinant maisons individuelles et maisons pluri-logements, ainsi qu'une part minimale de logements à loyers modérés dans l'ensemble des extensions urbaines futures du village.

Par ailleurs, chose également fondamentale, pour que la production des quelque 187 logements à l'horizon 2035 réponde à la fois aux enjeux de gestion parcimonieuse de l'espace, et à celui du coût du foncier, le PADD fixe l'objectif d'une production de quelque 25 logements à l'hectare dans les extensions urbaines, c'est-à-dire les terrains situés hors de l'emprise déjà bâtie du village.

Afin que l'habitat des extensions urbaines puisse atteindre 25 logements à l'hectare, tout en respectant le caractère «village» de la commune, l'objectif est de combiner de manière harmonieuse la réalisation de maisons individuelles et de maisons pluri-logements d'une taille proportionnée de quelque 4 à 6 logements, adaptés en particulier aux jeunes ménages.

Dans le même but, il importe que les futures maisons pluri-logements offrent un vrai rapport au-dehors et au paysage en valorisant la relation à l'espace naturel, la montagne et en permettant systématiquement, pour tous les logements, de pouvoir manger dehors en jardin ou, le cas échéant, en grande terrasse.





## **Orientation Stratégique n°5**

### **Assurer une gestion parcimonieuse de l'espace**

- **Une offre foncière réduite à quelque 8,5 hectares d'ici 2035**

Le PLU approuvé en 2012 comprenait 21,5 hectares de surfaces urbanisables situées en dehors de l'emprise d'urbanisation effective de 2016. L'objectif d'une gestion parcimonieuse de l'espace, traduite dans le SCOT Thur-Doller par l'attribution d'un quota d'extension urbaine global de 8,5 ha pour Bitschwiller-lès-Thann, impose une refonte importante des possibilités d'extensions urbaines.

Celles-ci doivent être proportionnées aux besoins de construction correspondant à l'objectif de vitalité démographique défini ci-dessus par l'orientation stratégique n°2, soit une production d'environ 260 logements d'ici 2035.

Ainsi, afin de limiter les besoins fonciers, le PADD prévoit de mobiliser au mieux le potentiel de densification du tissu urbain existant. Ce potentiel représente quelque 45 parcelles libres et quelque 36 grands jardins susceptibles d'être partitionnés et partiellement construits.

Sur la base de l'analyse rétrospective des 15 dernières années, il est raisonnable d'estimer que la mobilisation effective de ce potentiel foncier s'établit à environ 26 constructions d'ici 2035.

Par ailleurs, la résorption possible de la vacance offre un potentiel de remise sur le marché de quelque 14 logements si l'on estime le seuil de 5% de vacance comme irréductible.

De ce fait, le nombre de logements à produire en extensions urbaines représente quelque 220 unités.

Le Schéma de Cohérence Territoriale Thur-Doller prévoyant une densité minimale de 25 logements à l'hectare pour les bourgs intermédiaires tels Bitschwiller-lès-Thann, le besoin foncier minimal en extension urbaine destinée à l'habitat est de quelque 8,5 hectares d'ici 2035, dont 4 hectares à horizon 10 ans.



## Le choix d'une gestion parcimonieuse de l'espace

L'ambition d'une tonicité démographique minimale capable d'assurer l'équilibre et la vitalité sociale du village	Situation actuelle	Le choix d'une tonicité démographique minimale permettant l'équilibre de la vitalité sociale du village		
	2015	2015 - 2025	2025 - 2035	2015 - 2035
<i>Nombre d'habitants</i>	1 930	2 100	2 300	2 300
<i>Croissance démographique</i>	Objectif COMMUNE	8,81 %	9,52 %	19,17 %
	Objectif SCOT	8,00 %		
<i>Taille des ménages</i>	2,31	2,20	2,10	2,10
<i>Nombre de logements</i>	836	955	1095	1095
<i>Nombre total de logements supplémentaires</i>	-	118,55	140,69	259,2
<i>Création de logements dans le tissu bâti actuel : Un potentiel théorique de 45 parcelles libres et 36 grands jardins susceptibles de divisions parcellaires</i>	-	13	13	26
<i>Résorption de la vacance de logement, 69 logements en 2015</i>	-	9	5	14
<i>Création de logements en extension urbaine</i>	-	96,55	122,69	219,24
<i>Surface minimale nécessaire en extensions urbaines sur la base de l'objectif de production de 25 logements à l'hectare fixé par le SCOT Pays Thur-Doller</i>	Objectif COMMUNE	3,86	4,91	8,77
	Possibilité SCOT	8,50		

Les chiffres d'objectifs du PADD fixent un cadre d'objectifs et non le détail strict.



## Orientation Stratégique n°6 Affirmer la centralité du village

### Prioriser le développement urbain autour du coeur de village en :

- Confortant la vocation « Centralité » de cet espace
- Maintenant la logique d'implantation des services, équipements et commerces de proximité dans le périmètre de centralité
- Valorisant et marquant les espaces publics pour affirmer le caractère de coeur de village en la présence routière de la RN66
- Optimisant la fonctionnalité de cet espace notamment en matière de stationnement
- Facilitant les circulations douces vers le cœur du village

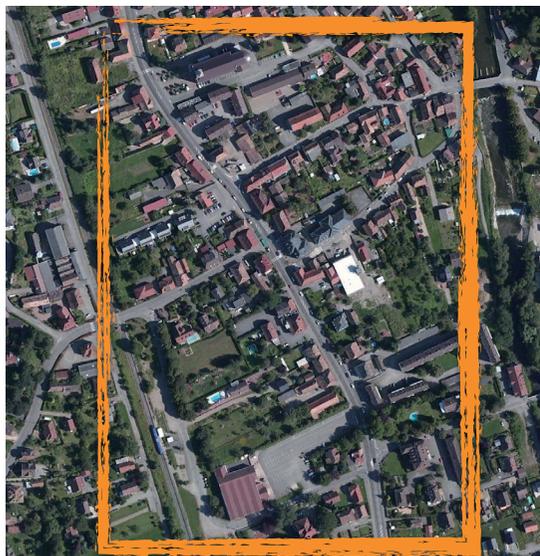
### Conforter la vocation et l'attractivité supra-communale du pôle commercial « SuperU » en :

- Prévoyant des possibilités de développement du site en articulation avec le PLU de Thann
- Améliorant l'accès du site par la création d'un rond-point sur la RN66
- Facilitant l'accès vélo, notamment par la création d'une passerelle sur la Thur reliant le site à la voie cyclable de la vallée

**CONFORTER LA VOCATION ET L'ATTRACTIVITÉ SUPRA-COMMUNALE DU PÔLE COMMERCIAL « SUPERU »**



**MAINTENIR LA LOGIQUE D'IMPLANTATION DES ÉQUIPEMENTS, SERVICES ET COMMERCES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CENTRALITÉ**





## Orientation Stratégique n°7

### Conforter la vitalité économique, le tourisme, l'agriculture et la qualité des équipements de sports et de loisirs

#### Permettre le dynamisme de l'appareil commercial et artisanal en :

- Veillant à une réglementation adaptée aux besoins spécifiques des entreprises et des commerces du futur plan local d'urbanisme.
- Valorisant fonctionnellement (accessibilité et stationnement) et paysagèrement la « séquence commerce » de la traversée de village.
- Confortant la vocation et l'attractivité supra-communale du pôle commercial « SuperU.

#### Conforter le tourisme en :

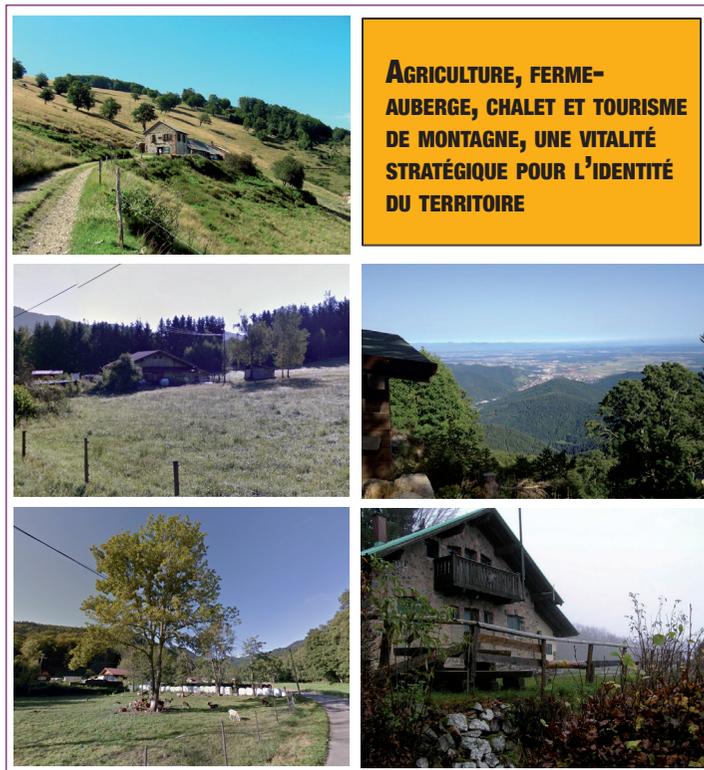
- Permettant un développement du chalet du Thanner-Hubel.
- Permettant un développement des capacités d'hébergement touristique de la ferme Thanner-Hubel.
- Permettant la création d'un abri de chasse «versant Sud» et une modernisation de l'abri de chasse «versant Nord».

#### Pérenniser les sites industriels et artisanaux et faciliter leur modernisation en :

- Confortant leur vocation.
- Veillant à une réglementation souple permettant l'éventuelle *mutation - évolution - transformation des constructions et infrastructures.*

#### Renforcer la vitalité de l'agriculture, son rôle économique, écologique (qualité alimentaire et filière courte) et social par la valorisation du cadre de vie et des paysages en :

- Garantissant des possibilités de développement à la ferme du Thanner-Hubel
- Limitant les extensions urbaines et en préservant les espaces de prairies et de prés indispensables à la vitalité de l'agriculture.
- Prévoyant des possibilités de défrichement permettant progressivement de reverser dans l'espace agricole d'anciennes zones de prés aujourd'hui couvertes de forêt.



**AGRICULTURE, FERME-AUBERGE, CHALET ET TOURISME DE MONTAGNE, UNE VITALITÉ STRATÉGIQUE POUR L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE**

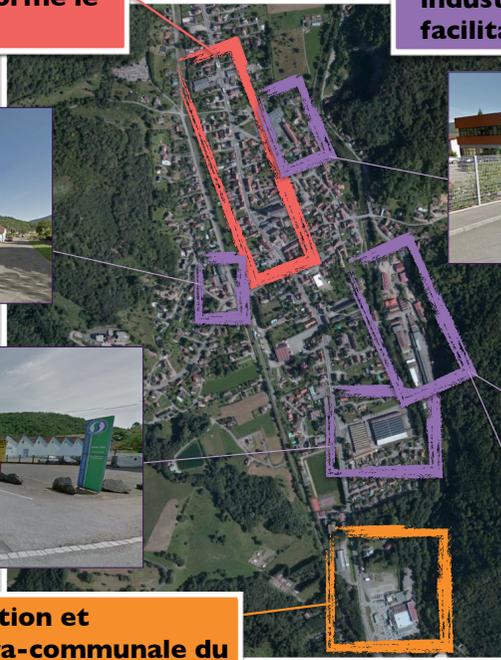
**• Permettre le dynamisme de l'appareil commercial et artisanal qui forme le coeur de village**



**• Conforter la vocation et l'attractivité supra-communale du pôle commercial « Super U »**

**AGRICULTURE, FERME-AUBERGE, CHALET ET TOURISME DE MONTAGNE, UNE VITALITÉ STRATÉGIQUE POUR L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE**

**• Pérenniser les sites industriels et artisanaux en facilitant leur modernisation**





## Orientation Stratégique n°8

### Assurer un choix optimum de localisation des extensions urbaines

- **Le choix d'une localisation des extensions urbaines fondé sur une détermination multi-critères**

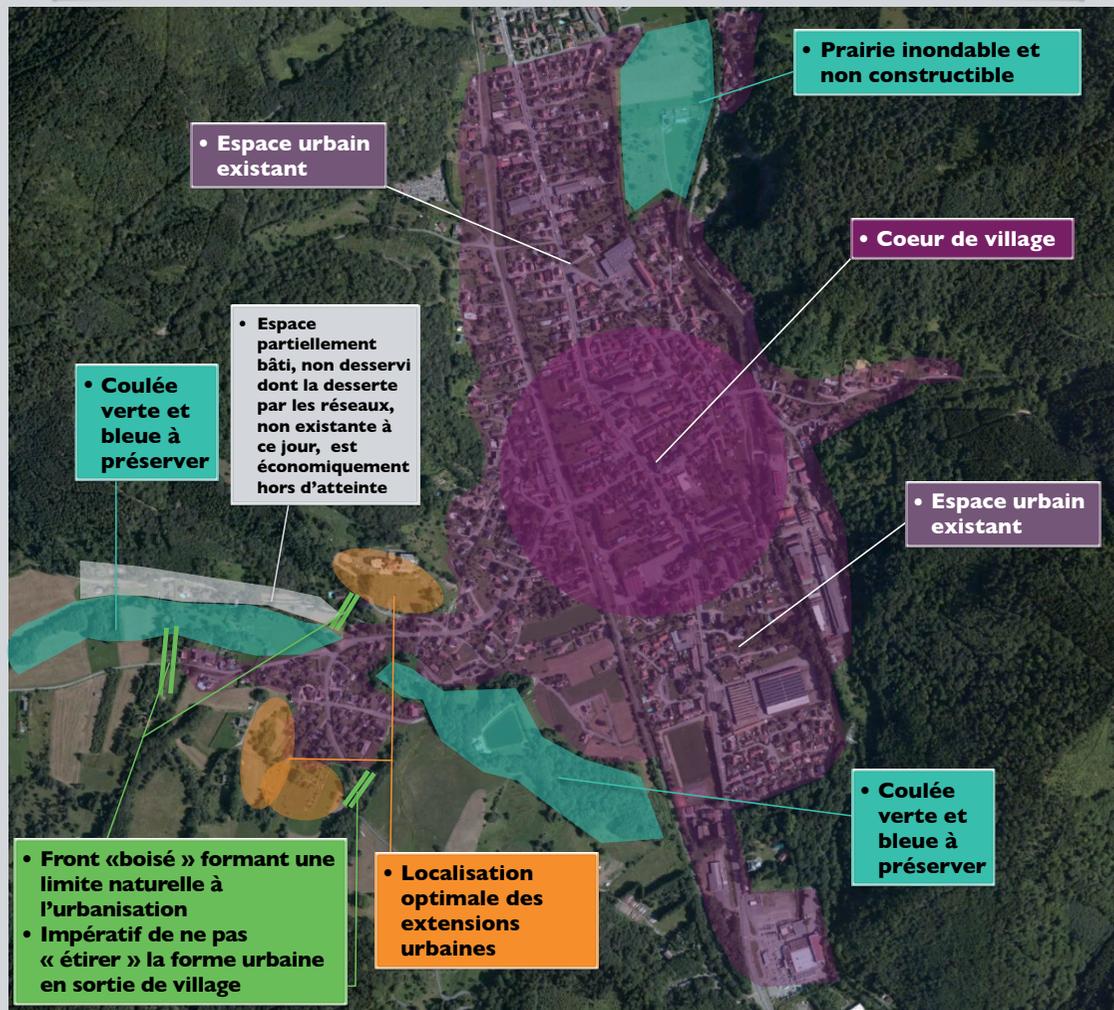
La localisation des extensions urbaines implique une sélection fondée sur une analyse multi-critères qui prend en compte les questions de forme urbaine, de desserte par les réseaux, d'intégration paysagère, de qualité résidentielle, de proximité des équipements et services, de nuisances et de risques.

Sur la base de ses huit critères, le PADD fixe la localisation des extensions urbaines telle que présentée sur la carte (*à vocation schématique*) ci-contre.

- **Huit critères pour une localisation des extensions urbaines qui privilégient :**

- Une gestion parcimonieuse de l'espace limitant les extensions urbaines à 8,5 hectares ;
- La création d'une palette d'offre de l'habitat attractive pour les jeunes ménages et impliquant une densité de 25 logements à l'hectare ;
- Le potentiel de proximité avec le coeur de village et la compacité du village ;
- La possibilité de relier le coeur de village par des liaisons douces ;
- Une intégration paysagère qui valorise le caractère champêtre des lieux et le lien à la montagne et aux crêtes ;
- Une qualité d'exposition attractive pour les futurs habitants ;
- Une limitation maximale de l'impact environnemental ;
- Une prise en compte forte des risques et des nuisances.

• Le choix d'une localisation des extensions urbaines fondé sur une détermination multi-critères





## **Orientation Stratégique n°9**

### **Valoriser le paysage, le patrimoine et l'inscription du village dans son site**

#### **Préserver et valoriser le paysage et le cadre de vie de Bitschwiller-lès-Thann de manière ambitieuse pour :**

- renforcer la qualité du « bien être chez soi »
- renforcer l'attractivité, notamment résidentielle, du village

Le paysage et le patrimoine représentent à la fois des valeurs sociétales majeures et des leviers importants de vitalité et d'attractivité des territoires.

Le paysage de Bitschwiller-lès-Thann en dialogue direct avec le Thanner-Hubel et le Grand Ballon est riche d'une attractivité qu'il s'agit à la fois à préserver, valoriser et reconquérir.

#### **Cette ambition est déclinée en 7 objectifs dont les planches ci-après présentent le détail :**

- Renforcer la valorisation paysagère de la Thur
- Engager une requalification paysagère structurelle de la RN66 dans l'ensemble de sa traversée de village, en affirmant en particulier la séquence «coeur de village»
- Accompagner la traversée ferroviaire du village par un concept de végétalisation (arbres ou haies selon les possibilités foncières des différentes séquences)
- Préserver les espaces de prairie et de vergers et poursuivre le travail de reconquête pastorale des anciens espaces ouverts
- Engager un développement ambitieux de la biodiversité dans l'ensemble du milieu urbain du village
- Assurer la valorisation des points de vue et des promenades de proximité autour du village
- Préserver et valoriser la nature au sein de l'espace urbain, notamment les arbres remarquables, les alignements d'arbres, les boisements et parcs.

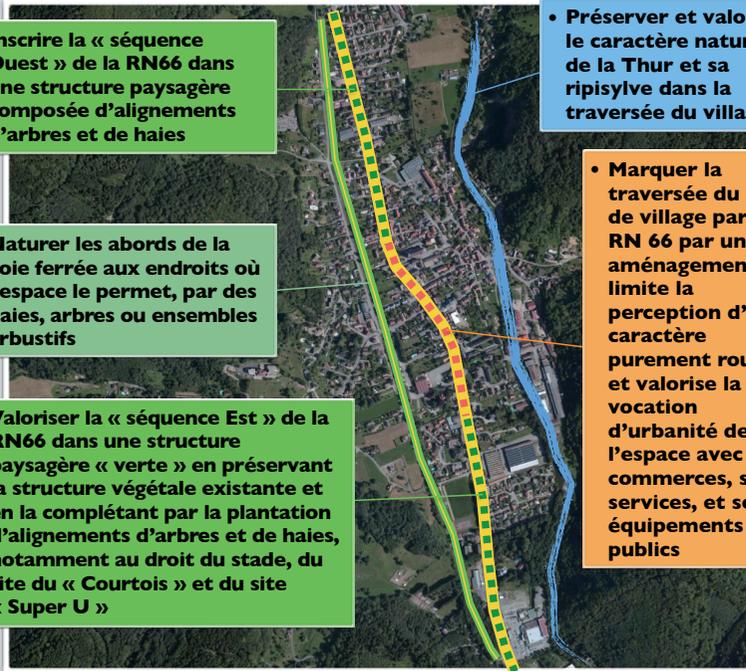
**• Le choix de donner un nouveau statut paysager aux infrastructures que représentent la RN66 et la voie ferrée**



• Inscrire la « séquence Ouest » de la RN66 dans une structure paysagère composée d'alignements d'arbres et de haies

• Naturer les abords de la voie ferrée aux endroits où l'espace le permet, par des haies, arbres ou ensembles arbustifs

• Valoriser la « séquence Est » de la RN66 dans une structure paysagère « verte » en préservant la structure végétale existante et en la complétant par la plantation d'alignements d'arbres et de haies, notamment au droit du stade, du site du « Courtois » et du site « Super U »



• Préserver et valoriser le caractère naturel de la Thur et sa ripisylve dans la traversée du village

• Marquer la traversée du coeur de village par la RN 66 par un aménagement qui limite la perception d'un caractère purement routier et valorise la vocation d'urbanité de l'espace avec ses commerces, ses services, et ses équipements publics



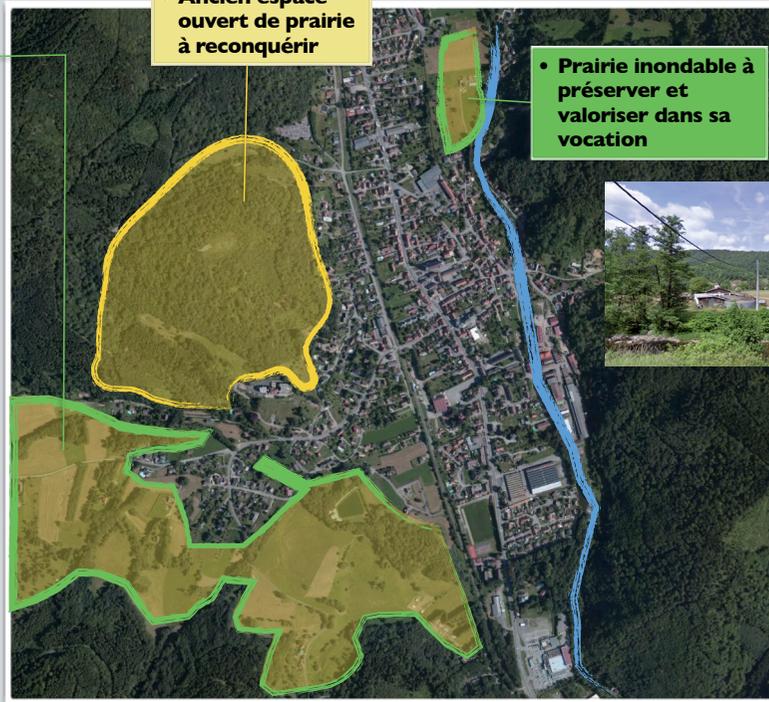


- Le choix de préserver et reconquérir les espaces de prairie et de vergers en ceinture de village

- Prairies et espaces de vergers à préserver et valoriser dans leurs vocations



- Ancien espace ouvert de prairie à reconquérir



- Prairie inondable à préserver et valoriser dans sa vocation



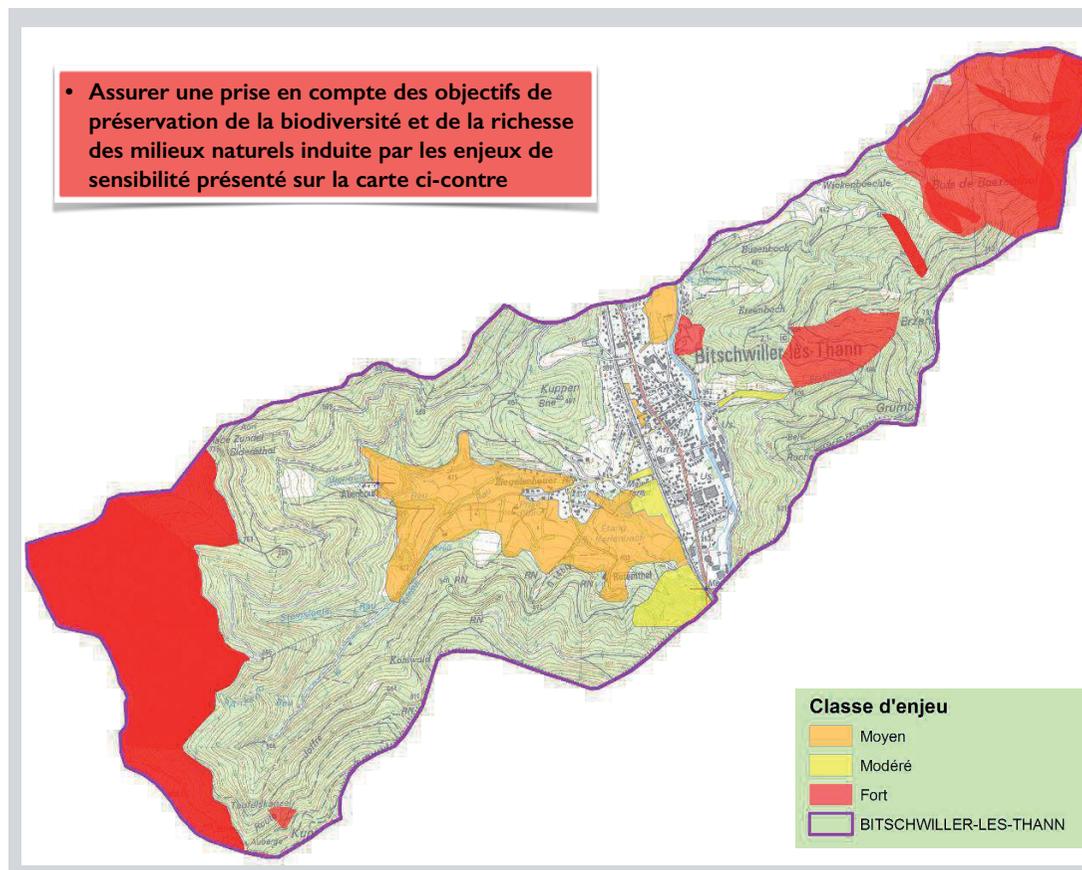
## Orientation Stratégique n°10 Préserver l'environnement et conforter la biodiversité

- **Une ambition environnementale confortée par l'ensemble des objectifs paysagers**

La dynamique écologique et la biodiversité de Bitschwiller-lès-Thann, présentées sur la carte ci-contre, méritent d'être préservées et confortées.

Cet objectif implique une protection des habitats, mais aussi des corridors et des principaux axes de déplacement de la faune.

L'urbanisation future de Bitschwiller-lès-Thann et l'ensemble des objectifs paysagers du PADD (voir notamment les orientations stratégiques n°8 et 9) ont été conçus à cet effet et visent non seulement à respecter cette dynamique écologique existante, mais également à favoriser les conditions de sa confortation.



## Orientation Stratégique n°11

### Prévenir les risques naturels et technologiques

- **Assurer le principe de précaution dans les choix de développement et d'urbanisation**

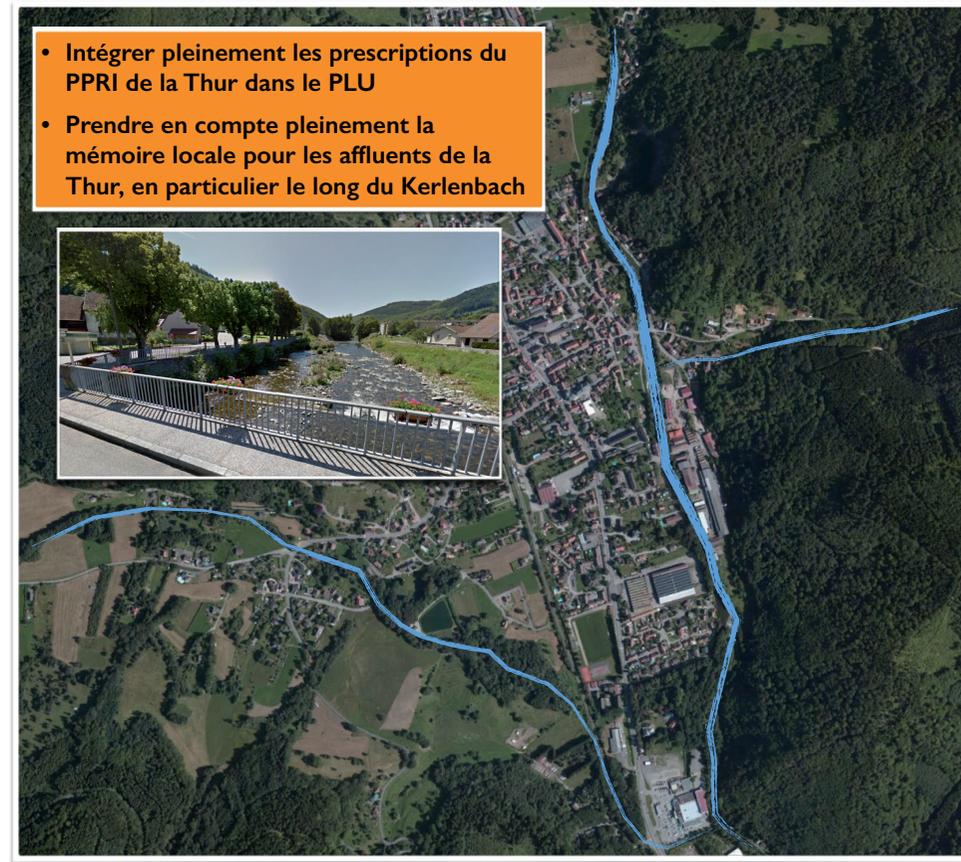
La protection des populations doit être une priorité des politiques publiques. Le Plan Local d'Urbanisme doit prendre l'ensemble des risques recensés en compte et être l'occasion de renforcer l'information et la sensibilisation des habitants à ces risques.

- **Prendre en compte le risque d'inondations**

Bitschwiller-lès-Thann est concerné par un Plan de Protection des Risques d'Inondation (PPRI).

Le fond de vallée est exposé à un risque d'inondation majeur, notamment au printemps en situation cumulée de fortes pluies durables et de fonte des neiges.

Concernant les ruisseaux, de manière occasionnelle, ils peuvent se transformer en torrents. Le PADD prévoit la mobilisation de la mémoire locale pour assurer la prise en compte des risques induits par de telles circonstances.



## Orientation Stratégique n°12 Promouvoir l'écomobilité

### • Lever le «verrou de Thann» et renforcer l'attractivité du train

Les progrès de l'écomobilité de la vallée de la Thur sont particulièrement tributaires des politiques supra-locales qui relèvent de la Communauté de Communes de Thann-Cernay, du syndicat mixte du SCOT Thur-Doller, du Conseil Départemental, de la Région, et de l'État.

En effet, la réduction des milliers d'heures de bouchons générés par le verrou routier de Thann, qui représentent non seulement un gâchis de temps pour les habitants concernés, mais un facteur d'anti-attractivité pour la vallée, une surpollution et une surproduction de gaz à effet de serre, relève d'une telle compétence supra-locale qui se doit de sortir des attermolements sur le sujet.

Il en va de même pour les actions à entreprendre pour conforter dans le temps l'attractivité du train et du tram-train de la vallée, afin que celui-ci puisse jouer effectivement le rôle qui lui est dévolu.

### • Renforcer la place de la mobilité douce

À l'échelle de Bitschwiller-lès-Thann, la réduction des gaz à effet de serre liés aux transports peut essentiellement se faire par la valorisation des accès à la gare et par la promotion des circulations douces, c'est-à-dire les trajets à pied ou à vélo.

Pour agir en ce sens, deux objectifs sont mis en perspective :

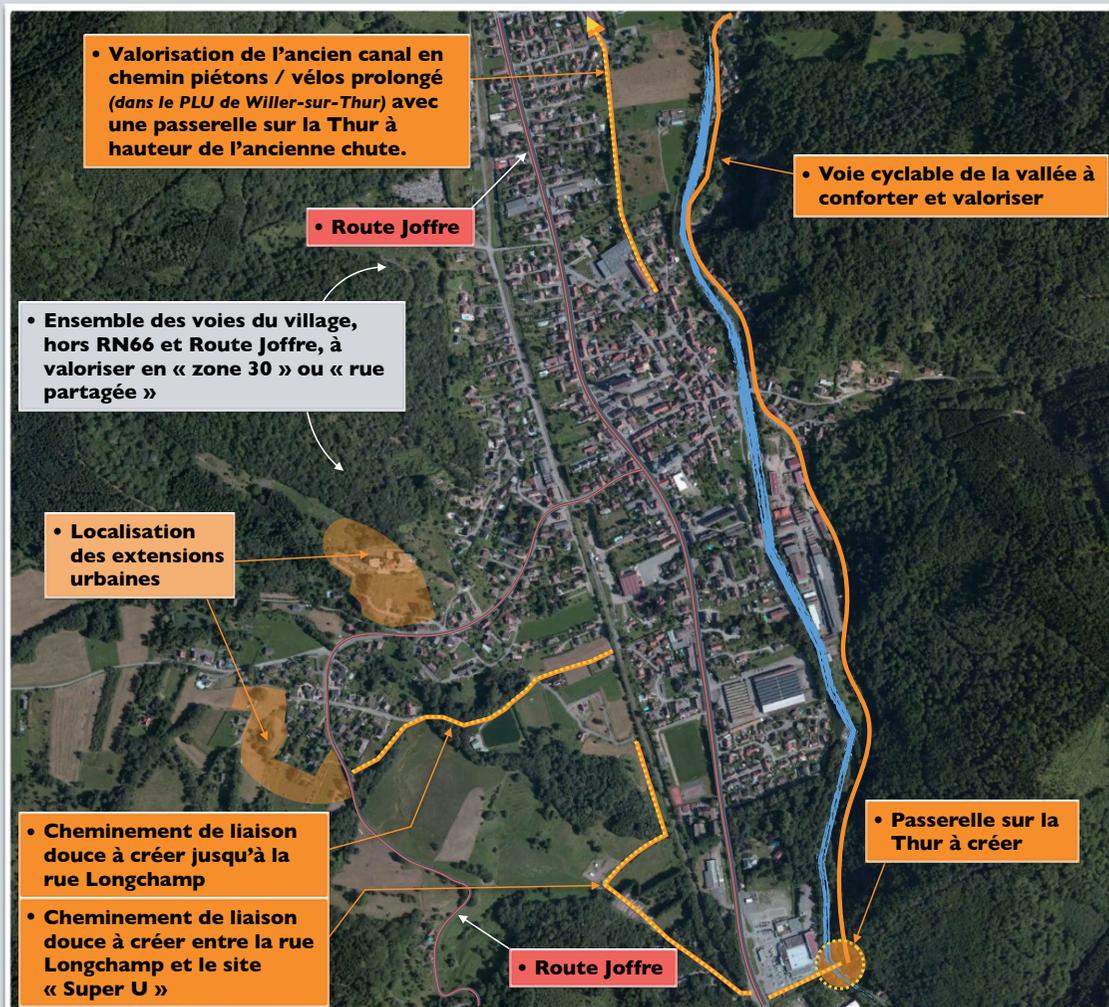
- Renforcer et valoriser le rôle des cheminements piétons dans le village (voir le schéma ci-après).
- Généraliser le principe de la *zone 30 - espace partagé* dans l'ensemble de la voirie communale (hors route nationale et départementale).

### • Prévoir la réalisation de la déviation de la RN66

Le désenclavement de la vallée de la Thur représente un enjeu stratégique qu'il importe de garder en perspective en prévoyant la réalisation d'une déviation de la RN66 soulageant les villages d'un important trafic de transit et libérant la vallée du «verrou de Thann» qui impose quotidiennement des bouchons de plus d'une heure aux habitants.



## • Le choix de conforter la mobilité douce





## Orientation Stratégique n°13

### Promouvoir l'amélioration des bilans énergétiques et des énergies renouvelables

- **Encourager les économies d'énergie**

L'énergie la moins polluante et la moins chère est celle que l'on ne consomme pas. Pour ce faire, les possibilités de progrès en matière d'isolation des bâtiments restent encore très élevées dans les constructions existantes.

Sans pouvoir être contraignant sur le parc existant, le PADD souligne le rôle essentiel que peuvent tenir (hors du cadre du PLU) des actions de sensibilisation et de conseils auprès des habitants en la matière.

Concernant les futures constructions, le PADD préconise la généralisation de la norme BBC.

- **Encourager les projets en matière d'énergie renouvelable**

La mobilisation des énergies renouvelables doit être facilitée tant pour les constructions existantes que pour les nouvelles réalisations.

Le PADD pose ce principe comme fondamental. Sa mise en oeuvre doit être accompagnée d'un projet global d'intégration paysagère dans lequel la couleur noire des capteurs ou chauffe-eau solaire se doit d'être pleinement autorisée. La mobilisation de ressources renouvelables peut encore être renforcée dans la commune.

Concernant l'usage du bois-combustible dans des chaudières industrielles ou de collectivités, il convient de privilégier les projets dont la taille est suffisante pour permettre la mise en place de procédés de dépollution (électro-filtres ou filtres à manche) à un coût économiquement acceptable.

- **Encourager l'action citoyenne en matière de gestion des déchets**

La notion de déchets induit presque automatiquement l'idée de « s'en débarrasser ». Mais dans le déchet, il y a toute la ressource recyclable qu'il importe de ne pas perdre. En la matière, les politiques sont supra-locales. Bitschwiller-lès-Thann s'y inscrit et vise (hors du cadre du PLU) à renforcer le geste citoyen de ses habitants par des actions de sensibilisation.

- **Encourager l'action citoyenne en matière de gestion de l'eau**

La gestion de la ressource eau implique encore un travail de sensibilisation, notamment pour étendre progressivement les systèmes de récupération et de valorisation des eaux de pluie. Le PADD souligne le rôle essentiel que peuvent tenir (hors du cadre du PLU) des actions de sensibilisation en ce sens pour les propriétaires de constructions existantes. Concernant les futures constructions, le PADD prévoit qu'elles devront disposer de systèmes de valorisation des eaux de pluie.





## **Orientation Stratégique n°14**

### **Favoriser le développement des technologies numériques**

- **Permettre la pleine valorisation du potentiel hydro-électrique local**

Avec la Thur, Bitschwiller-lès-Thann dispose d'un potentiel d'énergie hydro-électrique, notamment au droit des anciennes chutes, au nombre de cinq le long de la Thur dans sa traversée communale.

Le PADD prévoit la valorisation de ce potentiel et la création des aménagements techniques nécessaires à la réalisation des stations hydro-électriques correspondantes.

- **Faciliter le déploiement du très haut débit**

L'internet haut débit est aujourd'hui quasi généralisé à Bitschwiller-lès-Thann, mais pour le futur il est fondamental d'anticiper le mieux possible la norme d'usage que sera le très haut débit.

Le très haut débit impliquant, à l'aune des technologies d'aujourd'hui, le déploiement généralisé d'un réseau de fibres optiques. Le PADD prévoit que l'ensemble des projets d'aménagement intègre d'ores et déjà ce déploiement dès leur conception.



# PRAGMA-SCF

38 rue de la Chambre ■ 67360 GOERSDORF  
tel : 03 69 81 26 49 ■ [info@pragma-scf.com](mailto:info@pragma-scf.com) ■ [www.pragma-scf.com](http://www.pragma-scf.com)